

Je vous présente mon voeu

Date : 5 janvier 2014

Rappelons nous d'abord depuis quand et à quel point le Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine tient à ce que les habitants du département aient une appellation « d'origine contrôlée ».

Rappelons nous que, juste après avoir formellement promis de les consulter à l'occasion de ses vœux à la presse au cours du mois de janvier 2013, juste après avoir fait précisément délibérer l'assemblée départementale en ce sens à la fin du mois de février, Jean-Louis Tourenne l'a brutalement invité à y renoncer purement et simplement moins de 4 mois plus tard.

Rappelons nous que c'est sur la base d'un second rapport de présentation, profondément dénaturé et accessoirement déposé hors délais, que l'assemblée a décidé au tout dernier moment - et à mains levées pour mieux contenir les dissidents - de s'en tenir aux seules propositions d'un publicitaire : Jacques Delanoë, si bien introduit et de si longue date auprès de son Président que ce dernier n'en a jamais fait mystère.

Rappelons nous que ces propositions, cyniquement tenues confidentielles jusqu'en séance de l'assemblée départementale du 20 juin 2013, sont issues d'un marché « à procédure adaptée » très discrètement passé le 18 avril 2013, sans aucune publicité ni mise en concurrence.

Rappelons nous que ces propositions ont été présentées dans un premier temps aux élus et dans un second temps à la population, comme étant fondées sur l'avis d'un comité dit « d'experts », dont la compétence, la représentativité et l'indépendance constituent incontestablement une triple imposture.

Rappelons nous avec quelle légèreté le soi-disant « comité » s'est réuni - une fois pour toutes - le 23 mai 2013, sur la base d'un dossier d'une extrême indigence, sous la houlette d'une « personnalité » dite « extérieure » réputée « reconnue » : Jacques Delanoë... pour être en réalité habilement manipulé par ce publicitaire, abusivement qualifié de Président, appointé 17.940 euros aux termes d'un contrat qui est juridiquement entaché - selon moi - d'au moins trois irrégularités majeures potentiellement susceptibles de motiver son annulation.

Rappelons nous toutes les manœuvres qui ont eu pour objet d'évincer les centaines de propositions de nom qui ont émané des habitants du département pour imposer une dénomination qu'ils n'ont jamais souhaitée, ni même un seul instant imaginée.

Rappelons nous que les habitants n'ont jamais été associés par le Conseil général, ni à la recherche, ni à l'adoption du nom qu'ils sont aujourd'hui censés porter.

Rappelons nous pour commencer avec quel arbitraire le Président du Conseil général avait

d'emblée et d'autorité exclu la référence au mot Vilaine en même temps qu'il avait banni l'utilisation de la racine Breizh.

Rappelons nous des critères de choix qui ont été proposés par Jacques Delanoë au pseudo comité pour donner un semblant de rationalité à la démarche, et rappelons nous singulièrement du septième de ces critères, qui explique bien des choses alors qu'il a été soigneusement caché à la population : « *contrer l'idée que les départements vont disparaître* ».

Rappelons nous que le Président du Conseil général s'est opposé et continue à s'opposer formellement à la communication des « livrables » du marché qu'il considère - sans rire - juridiquement couverts par le « secret des affaires », comme s'il était normal que les habitants soient tenus dans la plus parfaite ignorance des opérations « de création et de lancement » d'un gentilé qu'ils n'auraient qu'à subir, alors qu'ils sont les premiers concernés puisqu'ils en sont la matière.

Rappelons nous que « l'affaire » a été verrouillée le soir même du 20 juin 2013 par une demande d'enregistrement de l'appellation « Bretilien » auprès de l'INPI, en qualité de « marque industrielle et commerciale » protégée à grands frais d'intermédiaire, comme si un véritable gentilé nécessitait une telle protection et en outre comme si le seul dépôt de cette marque précise justifiait de tels honoraires.

Rappelons nous que la page du site internet du Conseil général relatant les vœux du Président pour 2013, qui organisait la consultation des habitants, a été prestement supprimée dans la soirée du 20 juin, immédiatement après la décision de l'assemblée de renoncer subitement à cette consultation.

Rappelons nous qu'au sommet de sa mauvaise foi dans les semaines suivantes, « *le département reconnaît avoir effectué une 'mise à jour' de son portail internet ce jour-là et indique ne pas être en mesure de retrouver la page détruite pour savoir si elle mentionnait une consultation publique.* »

Rappelons nous que les services du département se sont crus autorisés à supprimer tout ce qui pouvait les gêner dans cette affaire sur la page Wikipedia consacrée à l'Ille-et-Vilaine, le jeudi 8 novembre à 15h43 au bout de l'IP 109.2.202.238 qui leur appartient, en se croyant bien à tort couverts par l'anonymat.

Rappelons nous que tout ceci n'est qu'une vaste opération d'enfumage visant à faire croire aux gogos qu'il suffit qu'une assemblée délibère pour qu'une appellation « d'origine contrôlée » puisse constituer un gentilé, comme si une poignée de personnes pouvait se saisir de la question, et décréter un gentilé par surprise et sans appel, le jour où ça les prend.

Rappelons qu'il n'en est rien puisqu'un gentilé ne peut bien évidemment que se constater à

l'usage.

Rappelons nous avec quel toupet le Président du Conseil général a pu écrire le 19 juillet 2013 que : « *Il n'y aura pas non plus de "dispositions" destinées à "inculquer" ce gentilé de gré ou de force dans la tête de nos concitoyens* », tant nous avons eu depuis la démonstration permanente du contraire.

Rappelons nous que s'il a fini par admettre « *mais ce n'est pas totalement une surprise, que l'immense majorité des réponses ne sont pas favorables à 'Bretillien'*, il n'en a déduit que le fait que « *les choses sont à un stade tel qu'il rend impossible tout revirement prématuré* », justifiant ainsi l'utilité de « *laisser faire le temps et l'usage* » qui signifie en clair : se donner le temps de manipuler l'opinion à souhait.

Souhaitons donc simplement que les « administrés » de notre circonscription bénéficient en 2014, en toutes hypothèses et en toutes circonstances, d'un peu plus de respect qu'en l'an 2013.